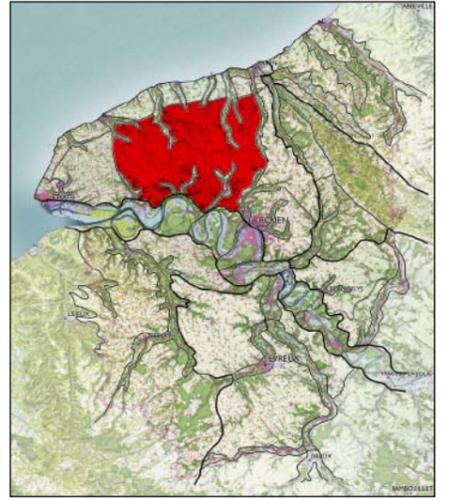


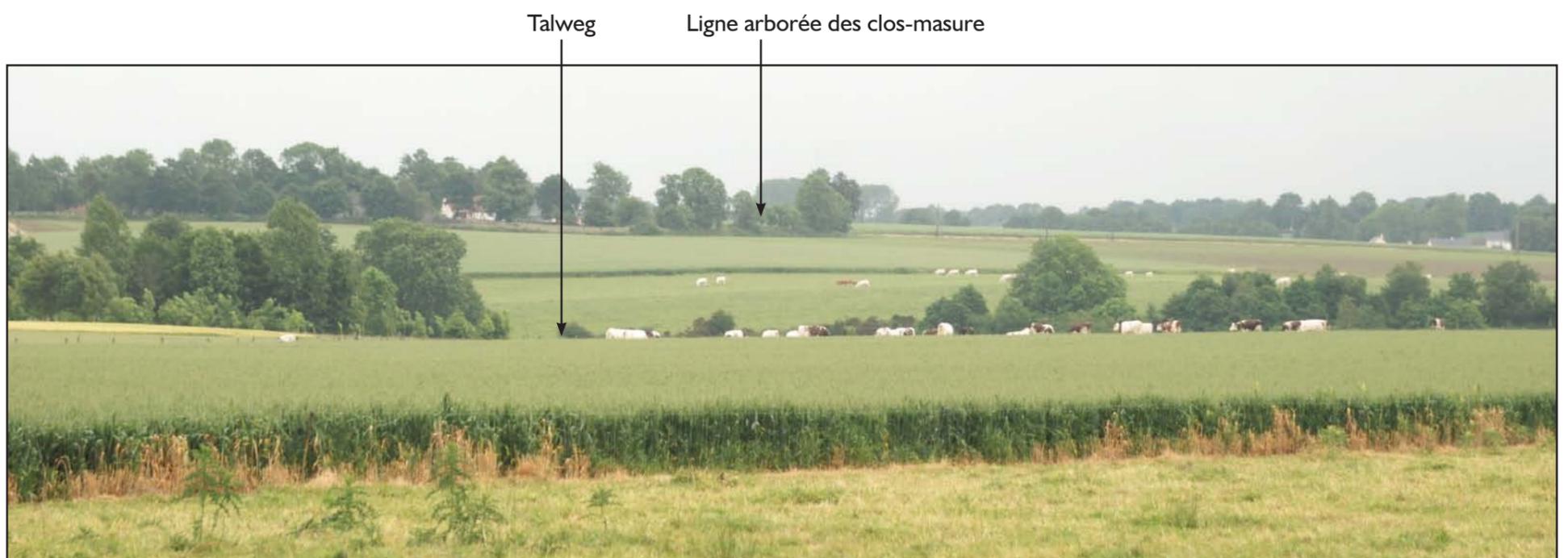
LE PAYS DE CAUX

SITUATION

Le pays de Caux se situe au cœur de la Seine-Maritime. Limité à l'est par les vallées de la Varenne et de l'Andelle et par la vallée de la Seine au sud, il occupe la quasi-totalité du grand plateau calcaire qui prend place au nord de la Seine. A l'approche de la côte, sous l'influence maritime de la Manche, le paysage prend un autre caractère, plus aérien et plus ouvert, que l'on nomme le Caux maritime. Aux abords des grandes villes du Havre et de Rouen, le paysage rural du pays de Caux se transforme sous l'influence des extensions urbaines. Ils font l'objet de deux autres unités de paysage : le Caux au nord du Havre et le Caux autour de Rouen.



CARACTÉRISTIQUES PAYSAGÈRES



Le début d'un talweg. (2009 - commune d'Emanville)

Un plateau de grande ampleur entaillé par des talwegs préfigurant les vallées littorales et affluentes de la Seine

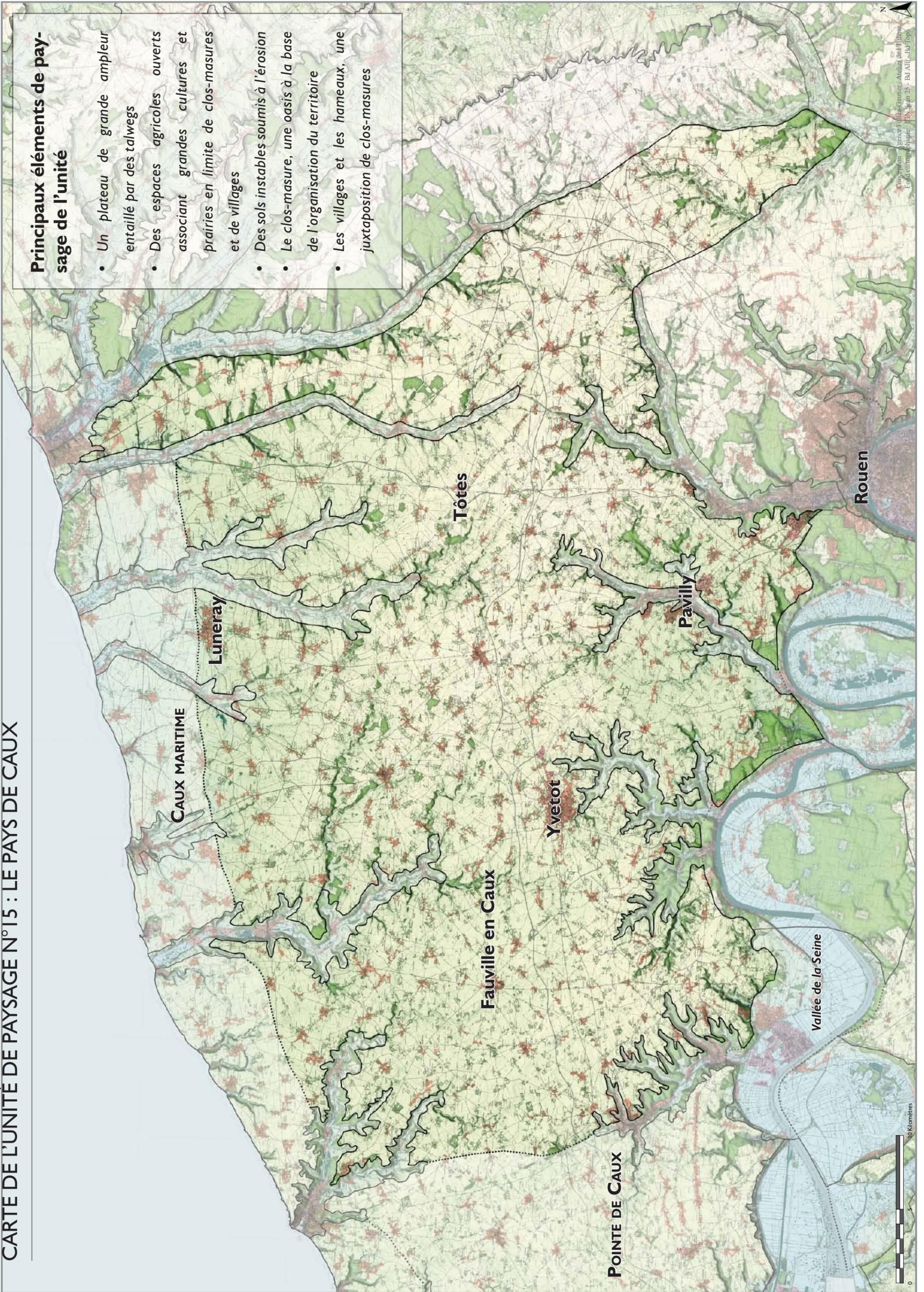
Le pays de Caux constitue le cœur d'un vaste plateau qui ondule légèrement. Ces ondulations donnent naissance à de très nombreux vals, aux basses vallées littorales et aux vallées affluentes de la Seine qui entaillent littéralement le plateau sur ces rebords.

Les talwegs naissent à proximité de la ligne de partage des eaux (entre Manche et vallée de la Seine) qui culmine à 170 mètres

environ. Ces reliefs discrets, qui proviennent aussi des variations d'épaisseur des dépôts éoliens (limons) sont alors perceptibles grâce aux petits boisements qui s'accrochent à leurs coteaux. C'est là que se concentre la plus grande biodiversité végétale et animale du pays de Caux. Linéaires et relativement continus, ces boisements forment des continuités écologiques et paysagères qui sont indispensables dans ce paysage agricole.

CARTE DE L'UNITÉ DE PAYSAGE N° 15 : LE PAYS DE CAUX

LES UNITÉS DE PAYSAGES



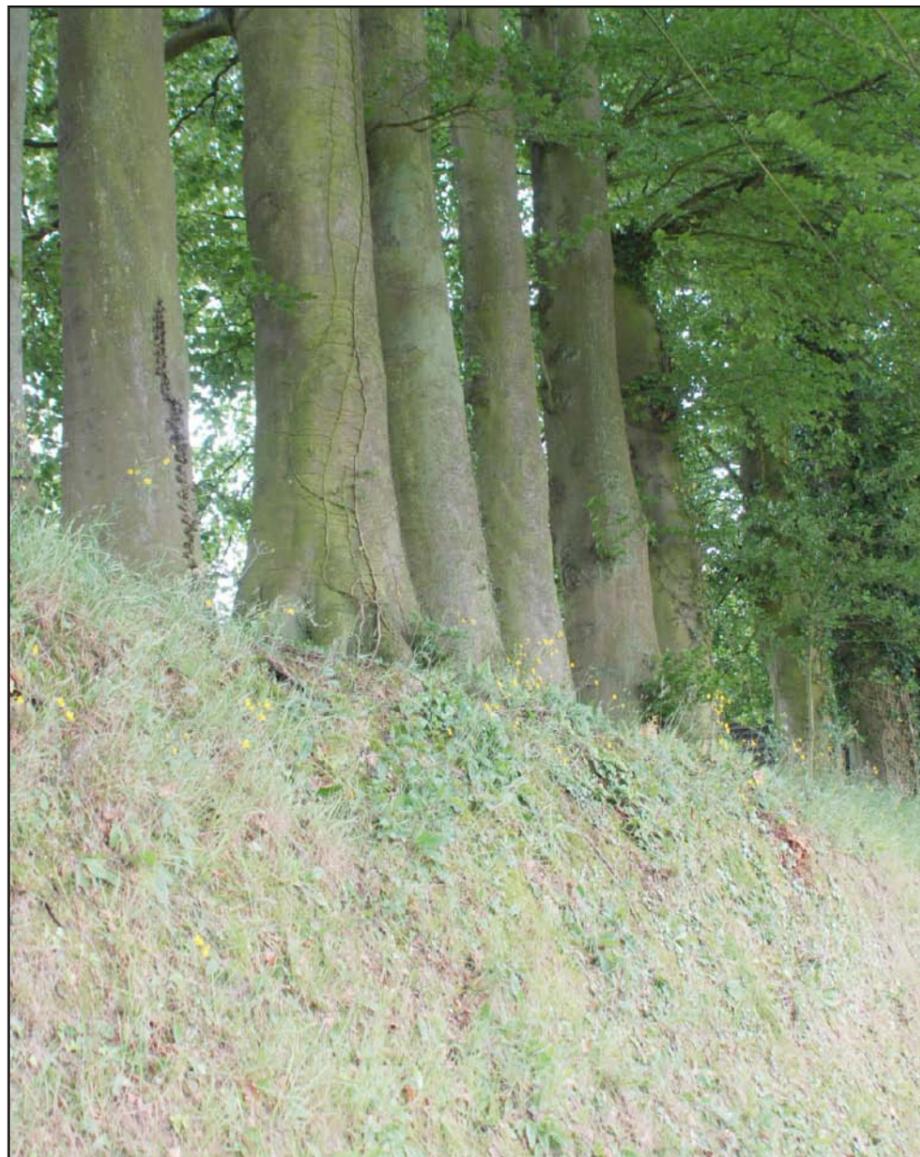
Le clos-masure, une oasis à la base de l'organisation du territoire

Véritable oasis au milieu de l'espace agricole, le clos-masure est certainement l'élément le plus caractéristique du pays de Caux. Marqué par ses fossés cauchois (talus surmontés d'alignements d'arbres de haut-jet), le clos-masure occupe généralement une surface de 1 à 2 hectares. Il en existe néanmoins de tailles très variables allant de quelques dizaines d'ares à plus de 5 hectares pour les très grands domaines datant du 19^{ème} siècle.

Les alignements d'arbres qui le ceinturent sont généralement constitués de hêtres sur une à deux rangées en quinconce mais les arbres peuvent être de variétés différentes (chênes, frênes, et autrefois ormes). On trouve quelques cas rares où le nombre de rangées d'arbres peut aller jusqu'à cinq.

Ainsi protégé du vent, l'espace au cœur du clos-masure abrite la ferme et ses dépendances, entourées de près-vergers. Ceux-ci étaient historiquement plantés de vergers haute-tiges, constitués de pommiers mais aussi de pruniers, noyers ou cerisiers, très souvent complétés par un potager.

Autre élément indissociable du clos-masure, la mare, seule source d'eau permanente. Entretien avec beaucoup de soin jusqu'à l'adduction en eau courante, les mares ont tendance aujourd'hui à disparaître faute d'entretien.



« Fossé » à Ectot l'Auber (2009)

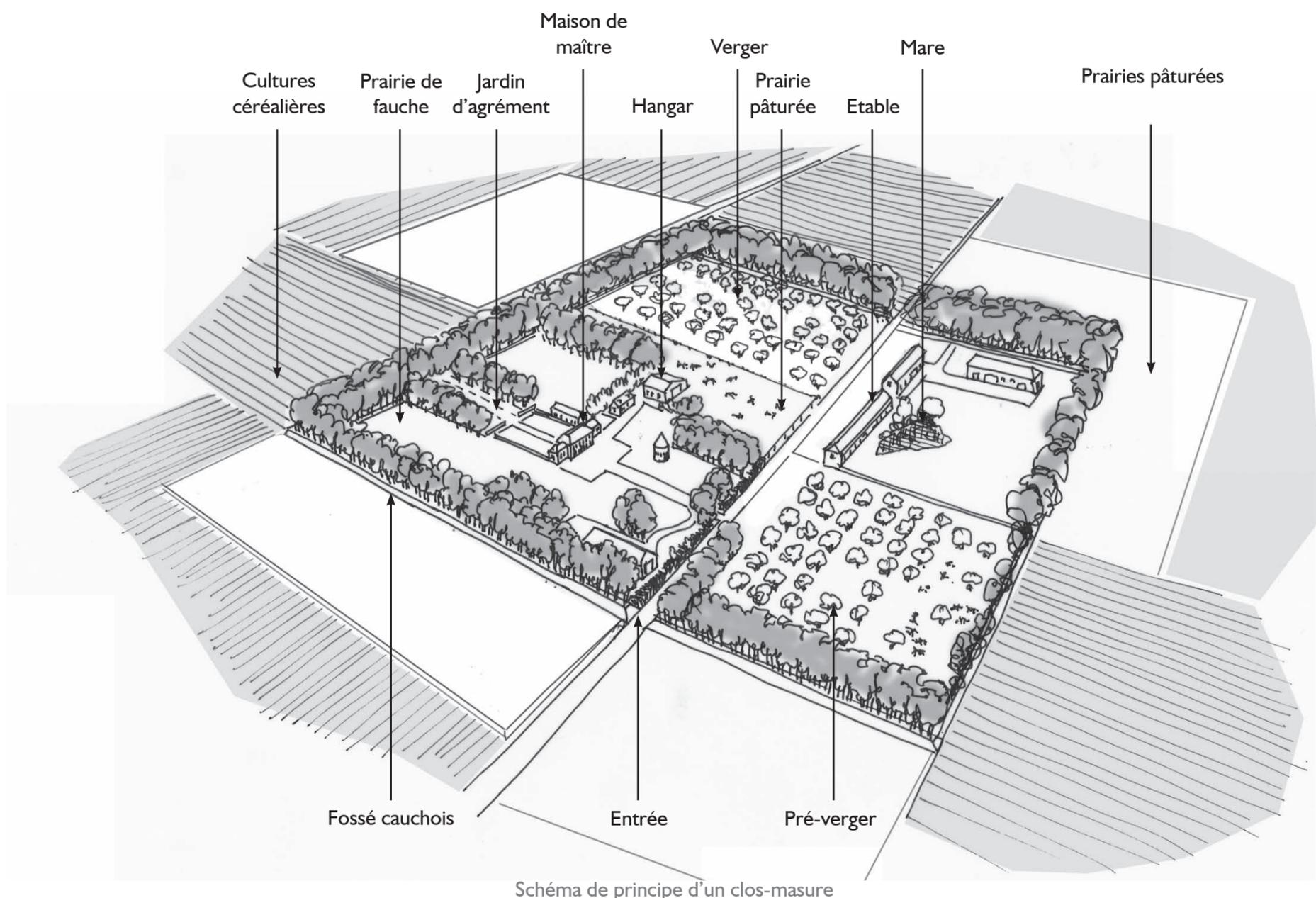


Schéma de principe d'un clos-masure

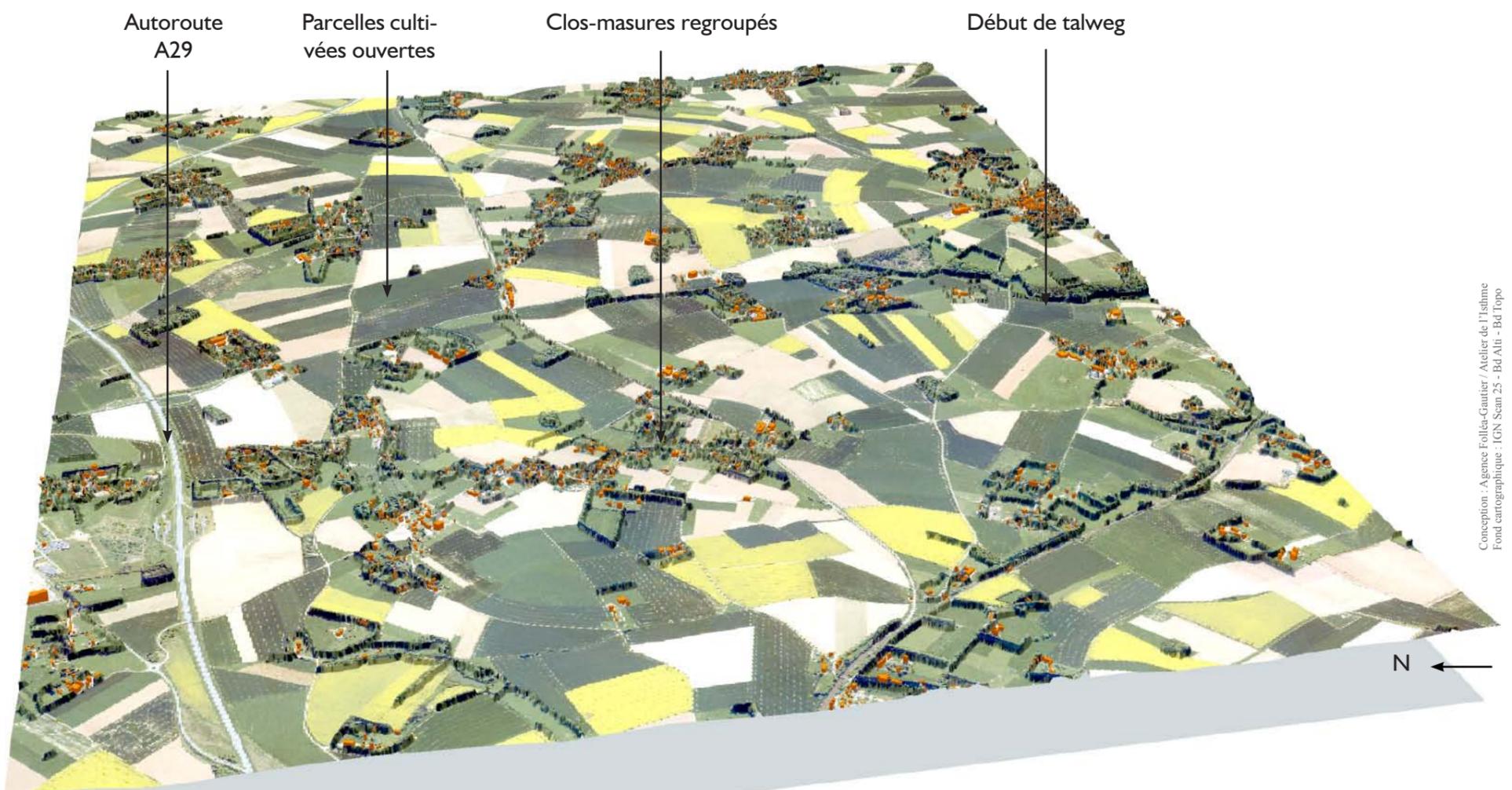


Clos-masure bien préservé à Omonville : arbres plantés sur un talus de manière très rapprochée. (IGN Bd Ortho 2008)

De manière générale, les bâtiments de l'exploitation agricole sont dispersés dans l'espace du clos-masure. En parallèle des lignes de fossés plantés, l'espacement entre les bâtiments limite les risques d'incendie et permet une meilleure protection contre les vents. Plusieurs types de bâtiments peuvent être identifiés, l'habitation, l'étable, la grange, le manège, ou encore le colombier qui trône encore très souvent au milieu du clos.

Parmi les clos-masure, on distingue les clos antérieurs au 18^{me} siècle, souvent de taille relativement modeste (inférieurs à 2 hectares) au découpage parcellaire non-rectangulaire, des clos apparus au 19^{eme} siècle. Ces derniers, aux très grandes dimensions, remaniés, témoignent de l'évolution sociale des propriétaires (souvent issus de la bourgeoisie des grandes villes voisines). Ils détiennent alors 80 % des fermes du pays de Caux et investissent dans leur modernisation.

Malgré la quasi absence de boisements dans le pays de Caux, les « fossés cauchois » procurent un aspect boisé au paysage agricole. La succession des clos-masure dans l'espace agricole crée un paysage de rideaux et constitue la principale source de biodiversité du pays. Avec la transformation et la modernisation des exploitations agricoles, les haies ont tendance à régresser faisant disparaître d'un seul coup la limite entre la plaine et le cœur du clos-masure.



Conception : Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'Esthime
Fond cartographique : IGN Scam 25 - Bd Altir - Bd Topo

Bloc-diagramme entre Limésy et Yerville

Des espaces agricoles ouverts associant grandes cultures et prairies en limite des clos-masures et des villages

Le paysage agricole du pays de Caux se présente sous la forme de grandes plaines cultivées, dessinant des mosaïques de champs ouverts consacrés à la production de blé tendre, au maïs, à l'orge, à la pomme de terre, au colza, à la betterave à sucre et fourragère, au lin et aux pois protéagineux. Jamais démesuré, ce paysage possède des horizons toujours proches grâce aux lignes d'arbres de haut jet qui bordent les villages, les hameaux et les clos-masures.



Un champ de lin. (2009 - commune d'Ectot-lès-Baons)

Conjointement, l'élevage reste encore très

important. Ainsi, la commune d'Hattenville possédait en 2000, 232 ha de prairies sur un total de 722 ha de SAU et un cheptel de 368 vaches. Malgré ces chiffres relativement conséquents, il faut relativiser la part occupée par l'élevage qui diminue constamment. De plus en plus de prairies sont retournées et les crises laitières successives n'ont fait qu'amplifier ce phénomène.

Cette double activité élevage/culture bascule largement en faveur des cultures à l'approche du Caux maritime, secteur dans lequel seules 10% environ des terres sont en prairies.



Pré-verger à l'entrée d'un village. (2009 - commune de Roumare)

Les vergers ont quant à eux disparus de la plaine. Il faut pénétrer dans les villages et les clos-masures pour voir des vergers clairsemés dont la plupart des arbres sont sénescents.

Cet « openfield » particulier et unique n'a jamais été un pays de bocage malgré la présence de nombreuses lignes d'arbres. Plus fréquentes dans la plaine jusqu'au 19^{ème} siècle, elles ont aujourd'hui disparues. En effet, à cette époque, la plupart des routes étaient plantées de pommiers qui ont depuis été coupés.

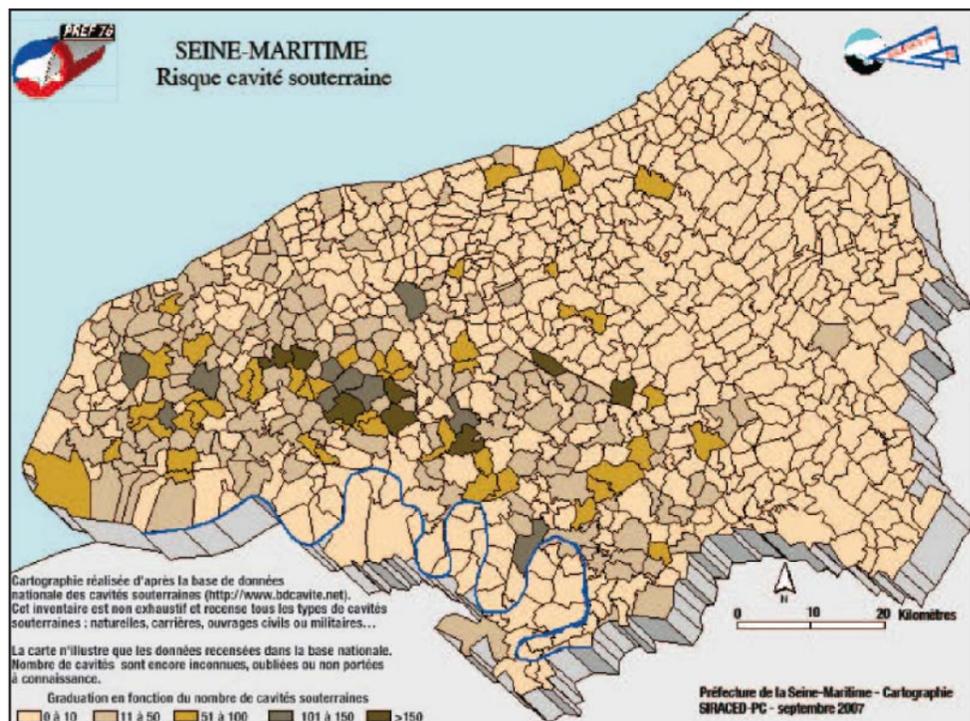


Au 18^{ème} siècle, les clos-masures s'entouraient de très nombreuses parcelles de vergers. (Atlas de Trudaine - 18^{ème} siècle)

Des sols instables soumis à l'érosion

Durant le 18^{ème} et le 19^{ème} siècle, des marnières ont été creusées pour extraire de la "marne" destinée à l'amendement des terres. Ces petites carrières souterraines permettaient de recharger en calcium les terres qui avaient tendance à s'acidifier.

Creusées à plusieurs dizaines de mètres (jusqu'à une trentaine) de profondeur, on y accédait aux moyens de puits que l'on rebouchait une fois l'exploitation terminée. Ces ouvrages souterrains sont devenus une très importante contrainte de nos jours, empêchant l'implantation de nouvelles maisons ou provoquant des effondrements du sol inattendus. Une fois rebouchés, ces puits étaient autrefois signalés par la plantation d'un petit groupe d'arbres. Les bétoires sont aussi des cavités souterraines potentiellement dangereuses, mais leur origine est naturelle. Elles sont issues d'une dégradation physique et chimique de la craie, causée par l'infiltration des eaux de pluie.



Carte des marnières de Seine-Maritime : les communes les plus sombres sont celles où l'on dénombre le plus grand nombre de cavités - source : Préfecture de la Seine-Maritime.



Marnière dans un pré-verger.

Ainsi trouve-t-on par endroit, en plein milieu des champs, des arbres isolés vieillissant. Aujourd'hui, beaucoup de ces repères ont disparu rendant la localisation des puits très difficile.

A ces phénomènes s'ajoute celui des ruissellements. Le pays de Caux est particulièrement touché par ce phénomène qui se traduit par une érosion des sols, provoquée par la pluviométrie et la structure limoneuse du sol à très faible stabilité structurale. La disparition d'une partie des prairies n'a fait qu'amplifier ce phénomène. Des ouvrages hydrauliques de retenue d'eau ont récemment été mis en place pour palier ce problème, mais la lutte contre les inondations paraît démesurée, tant les sols labourés peinent à infiltrer les eaux pluviales.

Il résulte une perte de fertilité des sols agricoles (ce sont les limons fertiles qui partent dans les torrents d'eau boueuse).

Les villages et les hameaux, une juxtaposition de clos-masures

«C'était un petit village, planté au beau milieu du pays de Caux, semé de fermes qui dressent ça et là leurs carrés d'arbres dans les champs. La commune, en dehors des chaumes disséminés par la plaine, ne comptait que six maisons alignées des deux côtés de la grande route, avec l'église à un bout du pays et la mairie neuve à l'autre bout.» Guy de Maupassant, Une surprise, Gil Blas, 1883.

Cette citation de Guy de Maupassant exprime bien la manière avec laquelle les villages cauchois s'organisent. Formés par le regroupement de clos-masures autour d'une route ou d'un carrefour, le village possède une place dite «carreau» où l'on retrouve l'église et la mairie. Entre les clos-masures, des chemins creux appelés «ruettes» structurent le village et font le lien entre les différents clos. Les villages en tirent un aspect très jardiné.

En périphérie du village, on retrouve très souvent un chemin dit «forrières» qui forme le tour de village, fréquemment planté, on le confond avec les «fossés» voisins. Les villages du pays de Caux sont soumis à des pressions urbaines de plus en plus fortes et plus particulièrement pour ceux situés à proximité des axes menant à Rouen ou aux villes littorales. Les extensions récentes de villages se sont faites la plupart du temps à l'intérieur des clos-masures et des structures végétales pré-existantes. Néanmoins, il arrive que des alignements aient été abattus révélant alors, de manière brutale, les quartiers neufs. Prises dans une végétation abondante, ces extensions sont alors relativement discrètes et se fondent dans le cadre boisé.

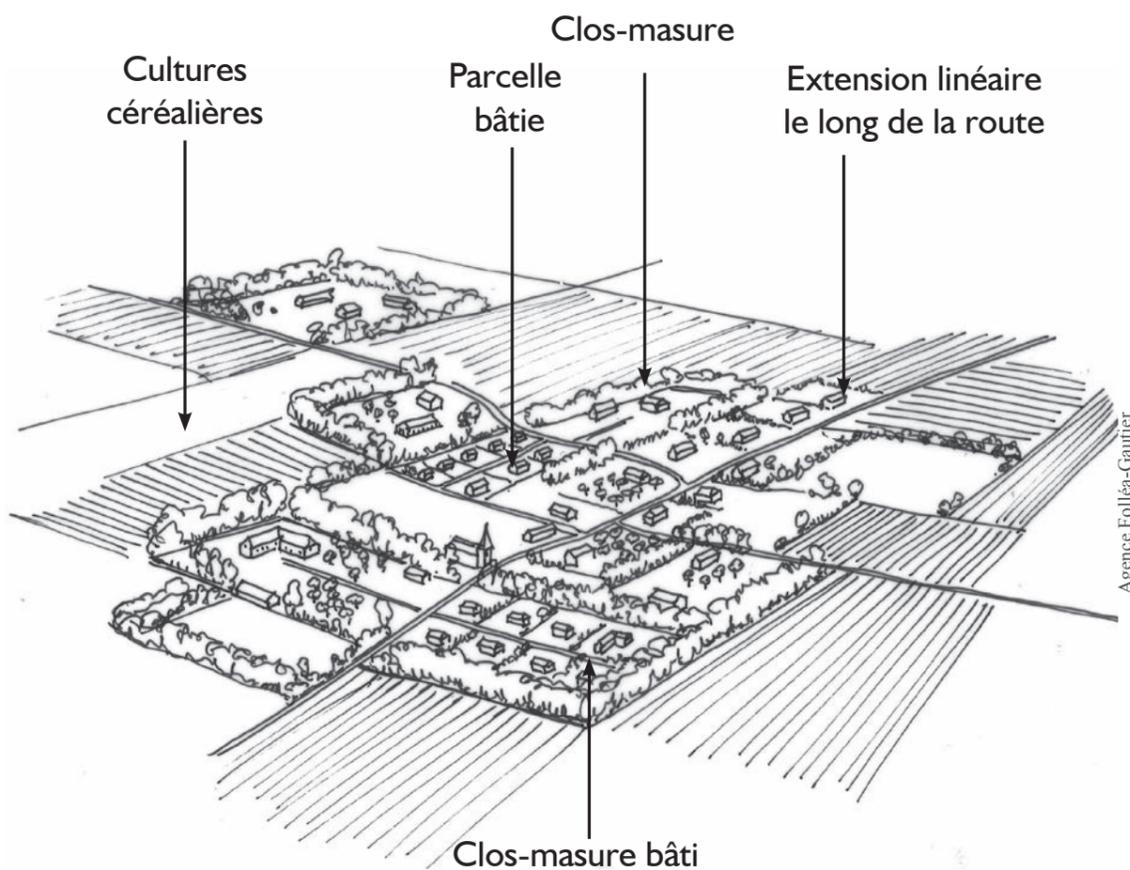


Schéma d'organisation des villages cauchois



L'aspect jardiné du village à Criquetot-sur-Ouville

Jusque dans les années 1950, le cœur des clos-masures est essentiellement constitué de prés-vergers. Depuis, les vergers sont en net recul. Les pommiers sénescents laissent progressivement la place soit à des prairies vierges de plantation, soit à de nouveaux bâtiments agricoles ou encore à de petites extensions urbaines qui restent dans l'enceinte du clos-masure.



Les arbres de haut jets et pommiers envahissent les villages comme le montre ce plan terrier de la Paroisse d'Houdetot. Source : Clos-masures et paysage cauchois - CAUE de la Seine-Maritime (document des Archives Départementales de la Seine-Maritime).

Des villes qui s'étendent sur le plateau

Accrochées à l'ancienne RN 29 et aux routes qui relient Rouen à la côte, les villes du pays de Caux (Yvetot, Doudeville, Luneray, Yerville et Tôtes pour les plus grandes d'entre elles) se répartissent régulièrement sur le territoire, espacées d'une quinzaine de kilomètres en moyenne. Elles sont très souvent situées à l'amorce des talwegs qui rejoignent la Seine ou la Manche.

Situées à l'intersection des chemins, elles ont très tôt joué le rôle de villes-marchés pour les territoires agricoles qui les entourent, tout en constituant sur le plateau les satellites urbains des grandes villes de la côte et de la vallée de la Seine.

Yvetot, située sur la ligne ferroviaire Paris-Le Havre a été en grande partie reconstruite après la seconde guerre mondiale suite aux bombardements.



Le centre dense d'Yvetot, des quartiers reconstruits marqués par l'architecture des années 50. (2009 - commune d'Yvetot)



Les zones d'activités à l'entrée de Yerville dégradent fortement le paysage perçu depuis la RD929. (2009 - commune de Yerville)

En périphérie de ces villes, les secteurs nouvellement urbanisés sont nombreux et les zones d'activités tendent à se développer sur le plateau sans trouver de limite forte dans le paysage pour les stopper. Aucun accompagnement végétal ne vient atténuer l'impact de leur front bâti dans la plaine agricole.

Un territoire qui accueille les infrastructures sans être déstructuré

Le pays de Caux est traversé par de très nombreuses infrastructures routières (A 29, A 28, A 150, A 151), ferroviaires (lignes Rouen/Le Havre, Rouen/Dieppe, Le Havre/Fécamp) et plusieurs lignes électriques sillonnent le plateau en provenance des centrales nucléaires littorales.

Malgré cette surabondance d'infrastructures, le pays de Caux présente une formidable capacité à absorber les effets du passage des infrastructures, lorsque celles-ci sont situées dans la plaine. Le passage en «léger» creux des voies, la discrétion du mobilier routier et la non prolifération de l'urbanisation autour de l'infrastructure ont permis une relative discrétion des routes dans le pays de Caux.



L'A150 au niveau de Roumare. (2009)



RD 6015 (2009 - Commune de Bouville)

Néanmoins, les traversées de villages par les anciennes routes nationales et les départementales à gros gabarit (RD 6015, RD 20, RD 926) qui relient Rouen aux villes de la côte ou encore la RD 929 qui traverse le pays de part en part, sont largement détériorées par des largeurs de voies trop importantes (trois voies la plupart du temps) et des abords dégradés . Par les nuisances nombreuses dues au trafic routier qui les traverse, les bourgs offrent souvent une image dégradée et peu sécurisée.

ANALYSE CRITIQUE, IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES

LES VALEURS PAYSAGÈRES

Les clos-masures et les villages, une organisation urbaine particulièrement originale :

- Entretien des prairies et des vergers au cœur et en périphérie des villages.
- Entretien des structures végétales (haies, bosquets et petits bois).
- Préservation et entretien des clos-masures les plus caractéristiques dans les bourgs et les hameaux .
- Rénovation du patrimoine bâti.
- Replantation du patrimoine végétal.
- Maintien de l'image jardinée des villages et de leurs espaces publics grâce au traitement végétal.
- Maintien, identification et préservation des alignements d'arbres des «fossés cauchois» pour une inscription dans les documents d'urbanisme.
- Maintien, identification et préservation des mares.
- Création d'un programme régional dédié à la protection et à la gestion des vergers.



Haie arborée entourant un clos-masure.



Des arbres isolés qui signalent la présence d'une marnière.

Arbres des marnières, des éléments de repère indispensables :

- Localisation et préservation des arbres repères dans l'espace agricole.
- Replantation sur les sites où ils ont disparu.
- Recherche dans les archives cadastrales.

Les talwegs et les vallons, des lieux de diversité paysagère :

- Protection contre l'urbanisation des coteaux.
- Protection des boisements et de leurs lisières riches en biodiversité.
- Maintien de la continuité écologique des boisements.
- Identification et protection des zones humides, des prairies humides, des ripisylves au bord des cours d'eau (Scie, ...).



Les talwegs accrochent la majorité des structures végétales du plateau.

LES RISQUES ET LES PROBLÈMES

Les nouvelles constructions dans les clos-masures

- Accompagnement des projets d'extension d'exploitations agricoles par un programme de végétalisation des abords dans l'esprit des clos-masures, organisation des corps de ferme.
- Accompagnement des projets de concentration du bâti dans le tissu urbain au cœur des clos-masures.

La lutte contre le ruissellement

- Replantation de structures végétales dans l'espace agricole, remise en herbe de terres agricoles pour l'infiltration des eaux. Les MAE (mesures agri-environnementales) comprennent des bandes enherbées, des pièges à limons...
- Adoption de méthodes culturales compatibles avec les problématiques de ruissellement.



Un bâtiment agricole «sorti» du clos-masure.



Un front bâti très visible depuis le plateau agricole.

Le ruissellement et l'érosion des terres :

- Organisation des retenues d'eau sur l'ensemble du bassin versant en privilégiant des espaces plantés capables de retenir et d'infiltrer l'eau.
- Aménagement dans des dispositions paysagères et plantation des abords des bassins de rétention et des aménagements hydrauliques en s'appuyant sur les lignes de force du paysage et sur le vocabulaire paysager existant.

Les limites des extensions urbaines au contact de l'espace agricole :

- Création de transitions végétales entre l'espace agricole et les quartiers nouvellement urbanisés.

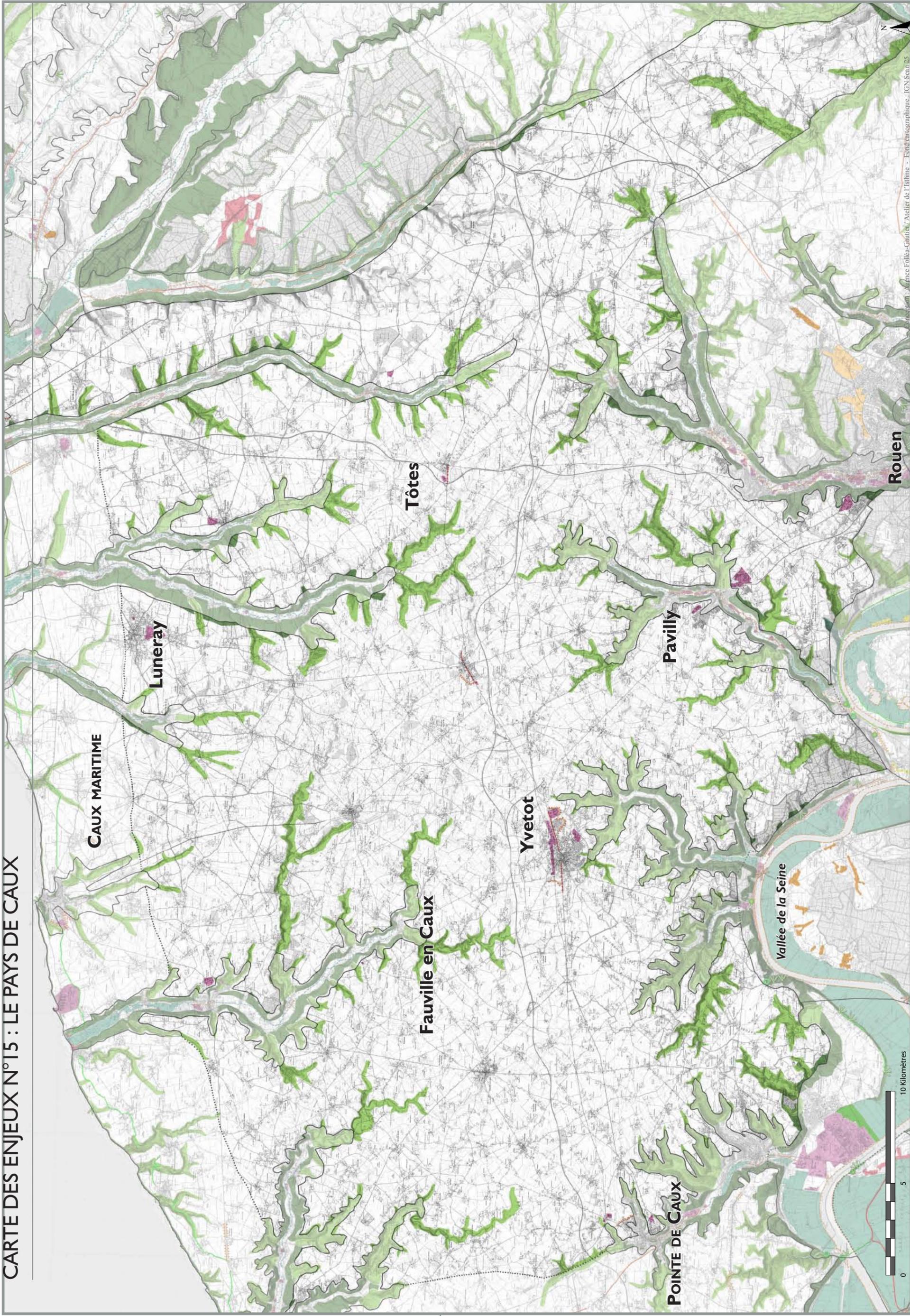
Les abords peu valorisés des principales routes départementales

- Requalification et aménagement des abords de l'ancienne RN 29 dans les traversées de villes.
- Réduction des largeurs de chaussées pour ralentir le trafic et agrandir les trottoirs.
- Choix d'un vocabulaire rural (accotements enherbés, limitation du mobilier urbain).



Des voies à l'aspect très routier dans les traversées de villes.

CARTE DES ENJEUX N°15 : LE PAYS DE CAUX



LES UNITÉS DE PAYSAGES